



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 27 février 2025

Année : 2025 No 1

Séance du 27 février 2025 à 19h30

Lieu : Salle de gymnastique

Présents	
Crettenand Narcisse	Président
Gillioz Fernand	Vice-président
Vouillamoz Olivier	Membre
Gillioz Caroline	Secrétaire ad-intérim
Excusés	
Crettenand Adeline	
Favre Sylviane et Jean-Pierre	
Fort Eddy	

Le président du conseil bourgeoisial, Narcisse Crettenand, ouvre l'assemblée à 19h33. Il salue et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il souligne l'importance historique de cette assemblée, la première avec un conseil distinct de la commune municipale, une décision largement plébiscitée lors de la votation de 2024. Les tâches au sein du conseil ont été réparties de la manière suivante : Fernand Gillioz : finances, comptes, budgets, relation avec NVRM, assurances ; Olivier Vouillamoz : alpages, relation avec le service de l'agriculture, relation avec le locataire, infrastructures des alpages et Narcisse Crettenand : administration générale, forêts, relation avec Ecoforêt et SFNP, lien avec le service des communes. Chacun d'eux souhaite gérer les affaires bourgeoisiales de manière transparente et ouverte.

Narcisse Crettenand informe que le conseil bourgeoisial est actif depuis l'automne dernier pour dresser l'état des lieux de la bourgeoisie, à travers plusieurs rencontres avec la commune municipale avec qui il faudra conclure une convention de collaboration, NVRM, le locataire des alpages, le conseiller agricole ainsi que le Service des forêts. Il précise également que le conseil a pris connaissance des bases légales régissant la gestion et l'administration des bourgeoisies.

Quant au secrétariat, il est provisoirement assuré par le secrétaire communal, Sébastien Theisen ou par Caroline Gillioz qui sera en charge de la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

Narcisse Crettenand indique que la convocation de cette assemblée a été affichée au pilier public, publiée via l'application communale et envoyée à tous les ménages, respectant le délai légal de convocation de 20 jours prescrit par la loi sur les communes. L'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y rapportant, sont disponibles sur le site internet de la commune, y compris le procès-verbal de la dernière assemblée.



L'ordre du jour proposé par convocation est rappelé par le président et accepté comme tel :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 20 juin 2024 ;
3. Présentation du plan financier 2025 – 2028 ;
4. Présentation du budget 2025 ;
5. Approbation du budget 2025 ;
6. Décision concernant le nom et l'armoirie de la bourgeoisie d'Isérables ;
7. Divers.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 20 juin 2024

Narcisse Crettenand propose de lire le dernier procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.

3. Présentation du plan financier 2025 – 2028

La plan financier 2025 – 2028 est présenté par Fernand Gillioz. Les éléments qui y figurent reprennent des projets des années précédentes, mais sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités futures.

En 2025, le conseil bourgeoisial prévoit de rénover le sol des écuries pour un montant total de CHF 80'000, subventionné à hauteur de CHF 48'000, soit un investissement net de CHF 32'000. Cependant, les chiffres inscrits au budget sont dépassés, de nouvelles offres devront être demandées. Les travaux seront réalisés cette année.

Quant aux projets de l'année 2026 et 2027, notamment la réaffectation de l'ancienne station de départ des Fontaines, un document est manquant au dossier déposé en décembre au canton. Le conseil bourgeoisial est très partagé au niveau de ce projet.

Le conseil bourgeoisial reste réservé en raison du coût des investissements futurs et estime qu'il est nécessaire de demander de nouvelles offres.

Un point de situation sera fait à la prochaine assemblée de la bourgeoisie en juin 2025.

Fernand Gillioz passe en revue les éléments du plan financier. Sur la base des charges et revenus financiers estimés pour 2025 et 2026, la marge d'autofinancement ne permettra pas de financer entièrement les investissements. Dès l'année 2027, la tendance s'inverse ; l'excédent de financement servira à rembourser la dette.

Cette présentation n'appelle aucun commentaire.

4. Présentation du budget 2025

Fernand Gillioz passe à la présentation du budget 2025. Il commente les chiffres selon l'aperçu du compte de résultats et d'investissements. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 26'950. Avec la comptabilisation des amortissements et du prélèvement aux fonds et financements spéciaux, le budget 2025 prévoit un excédent de revenus de CHF 15'050. Les investissements nets, soit le sol des écuries, selon les explications données précédemment, représentent une dépense nette de CHF 32'000. Il en ressort une insuffisance de financement de CHF 5'050.

Cette présentation n'appelle aucun commentaire.



5. Approbation du budget 2025

Narcisse Crettenand rappelle que l'assemblée doit voter le budget 2025 et non le plan financier 2025 – 2028. Le budget 2025 est accepté à l'unanimité.

Narcisse Crettenand précise que les travaux de la forêt ont trois paliers de subventionnement en Valais pour simplifier les procédures administratives. Le souhait du conseil bourgeoisial est que le triage forestier dégage du bénéfice afin qu'il puisse le redistribuer à la bourgeoisie. Fernand Gillioz remercie l'administration communale pour l'élaboration du budget 2025 de la bourgeoisie.

6. Décision concernant le nom et l'armoirie de la bourgeoisie d'Isérables ;

Narcisse rappelle la loi sur les bourgeoisies du 28 juin 1989 qui précise à son article 2 : Nom : Les communes bourgeoisiales portent le nom des communes municipales. Des exceptions ne sont possibles que lorsque le territoire d'une commune municipale comprend plusieurs communes bourgeoisiales ou lorsqu'une commune bourgeoisiale englobe plusieurs communes municipales. Au niveau du nom « Isérables », l'article 2 ne nous laisse pas le choix.

Ensuite, la question qui est posée à l'assemblée c'est le choix entre : « Commune bourgeoisiale d'Isérables » ou « Bourgeoisie d'Isérables ».

La bourgeoisie ou commune bourgeoisiale est une particularité d'une minorité de cantons suisses donc pas très claire dans l'esprit des gens. Le Larousse donne plusieurs définitions concernant le nom de bourgeoisie.

La loi valaisanne sur les bourgeoisies mentionne dans ses textes : « Les communes bourgeoisiales » notamment à son art. 3. Pour éviter toute interprétation, le conseil bourgeoisial vous propose à l'unanimité le nom de : Commune bourgeoisiale d'Isérables.

La discussion ouverte n'est pas utilisée, l'assemblée accepte à l'unanimité le nom de Commune bourgeoisiale d'Isérables.

Concernant l'armoirie, le conseil bourgeoisial a reçu une proposition de M. Victor Favre qui propose de prendre l'ancienne armoirie d'Isérables avec trois épis de blé sur fond bleu en lieu et place de la feuille d'érable. Cette proposition est intéressante au niveau historique mais Isérables avec évidence, tire son nom de l'érable. On ne va donc pas aujourd'hui changer l'histoire de notre commune ! Le conseil bourgeoisial propose de garder l'armoirie officielle d'Isérables avec la feuille d'érable.

L'assemblée passe au vote : une abstention, 31 personnes accepte la proposition pour l'armoirie «Tranché d'azur et d'or à trois coupeaux de sinople en pointe, une feuille d'érable du même brochant»

7. Divers

Le conseil bourgeoisial souhaite proposer un projet de nouveau règlement bourgeoisial lors de la prochaine assemblée bourgeoisiale. Ce règlement devrait contenir les tarifs des taxes d'agrégation ainsi que les bases réglementaires pour mettre en location des bâtiments inutilisés.

Pour établir ce projet de règlement, le conseil bourgeoisial souhaite constituer un groupe de travail de sept personnes.



Fernand Gillioz propose Laurent Gillioz qui accepte avec grand plaisir.

Valéry Vouillamoz, en sa qualité de locataire des alpages, estime qu'il devrait également intégrer ce groupe de travail. Narcisse Crettenand trouve la proposition excellente ; elle est acceptée. Il manque encore deux personnes. Aucun autre candidat ne se propose. Narcisse Crettenand précise que des femmes seraient les bienvenues.

Le conseil bourgeoisial envisage de créer les « Amis de la Bourgeoisie ». L'idée est de renforcer l'identité de la bourgeoisie, la cohésion et la solidarité de ses membres. L'adhésion pourra se faire par le versement d'une cotisation annuelle ou par une journée de bénévolat sur les alpages.

Le conseil bourgeoisial a défini des principes afin d'avoir une cohérence et une égalité de traitement selon les différentes demandes d'échange de terrains entre la bourgeoisie et les propriétaires privés :

1. l'échange doit contribuer à rassembler les parcelles bourgeoisiales ou à être contiguë au domaine bourgeoisial ;
2. les frais de notaire sont à la charge de la partie demanderesse.

Le conseil bourgeoisial élabore une base de données pour tous les bâtiments et installations de la bourgeoisie contenant les informations utiles (dimensions, matériaux utilisés, état de la toiture, état intérieur et extérieur, photos) et la liste des travaux d'entretien ou de réparations nécessaires. Cet inventaire doit également définir si le bâtiment est loué dans le cadre de l'exploitation des alpages ou s'il est disponible pour un autre usage.

Narcisse Crettenand remercie et passe la parole à ses collègues du conseil ainsi qu'à l'assemblée qui n'ont rien à ajouter.

Narcisse Crettenand clôt l'assemblée à 20h21 réitérant ses remerciements à l'administration communale, en particulier à la présidente de commune, Cindy Bagnoud, pour sa collaboration pour le suivi du budget et des comptes 2024 qui seront adoptés en juin prochain et qui seront bouclés par l'ancienne administration bourgeoisiale.

COMMUNE BOURGEOISIALE D'ISERABLES

Narcisse Crettenand
Président

Caroline Gillioz
Secrétaire ad-intérim